

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES N° 374 DU JEUDI 03 AVRIL 2025 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA: 500

Interview Sadio Barry, président du B.A.G

« On ne peut pas libérer Dadis et laisser Pivi »



P.3

Edito à vue d'Aigle

Polémique autour d'une grâce présidentielle

Les victimes des événements tragiques du 28 septembre 2009 étaient aux anges le 26 mars dernier lorsque le président de la transition, le général d'armée Mamadi Doumbouya, a, dans un décret lu à la télévision nationale, annoncé la prise en charge de leurs frais d'indemnisation par le Budget national de développement (BND). Une joie qui aura été de courte durée, car deux jours plus tard, le tombeur d'Alpha Condé a pris la décision d'accorder la grâce présidentielle au capitaine Moussa Dadis Camara, ancien président de la transition CNDD, condamné dans ledit dossier sensible des massacres du 28 septembre 2009...

Sermon de l'Aïd el-Fitr P.2



« Soyons tolérants les uns envers les autres... » (Imam Ibrahima Bah de la mosquée Fayçal)

Processus électoral P.4



3000 kits d'enrôlement réceptionnés par les autorités.

Simandou 2040 P.3



Djiba Diakité dit tout sur le programme phare du CNRD

Grâce accordée à Moussa Dadis P.4
Me Alpha Amadou DS Bah, avocat des victimes, fait part de sa déception

Grâce accordée à Dadis P.5
Réactions croisées de la famille du capitaine et des victimes du 28 septembre.

La justice guinéenne en deuil P.3
Fodé Kanté, premier président de la Cour des Comptes, n'est plus !

Édito à vue d'aigle



Polémique autour d'une grâce présidentielle

Les victimes des événements tragiques du 28 septembre 2009 étaient aux anges le 26 mars dernier lorsque le président de la transition, le général d'armée Mamadi Doumbouya, a, dans un décret lu à la télévision nationale, annoncé la prise en charge de leurs frais d'indemnisation par le Budget national de développement (BND). Une joie qui aura été de courte durée, car deux jours plus tard, le tombeur d'Alpha Condé a pris la décision d'accorder la grâce présidentielle au capitaine Moussa Dadis Camara, ancien président de la transition CNDD, condamné dans ledit dossier sensible des massacres du 28 septembre 2009.

Une grâce qui, comme il fallait s'y attendre, a suscité énormément de réactions aussi bien en Guinée qu'à l'international. Si les partisans de l'enfant de Koulé ont fêté sa libération, notamment à Conakry et dans la région forestière, les victimes et leurs avocats, par contre, ont plutôt fait part de leur déception et de leur

incompréhension. L'ONU, à travers son Bureau des droits de l'Homme de l'ONU et trois ONG, dont la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), ont elles aussi dénoncé le mardi 1er avril 2025, cette grâce dont bénéficie l'ancien président de la transition CNDD. Le 28 septembre 2009, l'on s'en souvient, la répression d'une manifestation pacifique des Forces vives de Guinée a fait, selon l'ONU et des organisations de défense des droits de l'homme, plus de 150 morts et des dizaines de femmes violées. Il aura fallu 13 ans d'attente pour voir un procès s'ouvrir pour juger les onze accusés dans ce dossier criminel. C'était le 28 septembre 2022 au tribunal criminel de Dixinn délocalisé à la cour d'appel de Conakry. Après deux(2) ans de débats, cette juridiction présidée par Ibrahima Sory 2 Tounkara, après avoir requalifié les faits en crime contre l'humanité, a rendu le 31 juillet 2024 son verdict dans ce très sensible procès des événements tragiques du 28 septembre 2009. Moussa Dadis Camara, ancien président de la transition CNDD et Moussa Tiégboro Camara, ancien patron des Services spéciaux et de l'anti-drogue ont écopé de 20 ans de prison chacun. Aboubacar Sidiki Diakité alias Toumba a été condamné à 10 ans; Marcel Guilavogui à 18 ans; Blaise Gomou condamné à 15 ans; Mamadou Aliou Keïta à 11 ans; Paul Mansa Guilavogui à 10 ans. Claude PIVI (en fuite) écope de la réclusion criminelle, avec 25 ans de sûreté. Un mandat d'arrêt a été décerné contre lui. Le célèbre fugitif a par la suite été arrêté au Liberia puis ramené en Guinée. Comme on le voit donc, cette grâce accordée au capitaine Moussa Dadis Camara est loin de faire l'unanimité. Dans la foulée, le locataire du Palais Mohammed V a fixé la date du référendum constitutionnel au 21 septembre 2025. Un scrutin qui sera suivi certainement de la présidentielle, des législatives et des communales.



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018
Siège : Quartier Bambeto, Secteur: Taranya, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée
E-mail : laigleinfosgn@gmail.com
Tél: (+224) 621 93 53 88
Fondateur & Administrateur Général Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité
Tél. +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53
Directeur de Publication: Amadou Sadjo Diallo
Rédacteur en Chef: Sékou Condé
Secrétaire Général de la Rédaction: Samuel M'Bemba
Comité de Rédaction: Samuel M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjo Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui
Stagiaire: Mamadou Oury Bah
Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub: Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50
Imprimeur: Alseny Camara 628066445
Imprimerie: Imprimerie Lanyi
Distribution: L'Aigle Infos/Maison du Livre
Mise en page: CMP-GAMS 629106363
Édité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)



Sadio Barry, président du B.A.G

« On ne peut pas libérer Dadis et laisser Pivi »

Le président du parti Bloc pour l'Alternance en Guinée (B.A.G), a donné son avis, sur la grâce accordée au Capitaine Moussa Dadis Camara. Sadio Barry pense que d'autres prisonniers comme le Commandant Aboubacar Diakité, alias Toumba et le Colonel Claude Pivi seraient placés pour bénéficier de cette clémence du Général DOUMBOUYA pour des raisons de santé.



L'Aigleinfos : Le président de la transition guinéenne a annoncé la semaine dernière, la prise en charge des indemnités des victimes du 28 septembre 2009. Quel commentaire faites-vous de cette décision du Général Mamadi Doumbouya ?

Sadio Barry : Cette décision du président est louable, logique et responsable. Ceux qui ont commis le crime étaient des hautes personnalités de l'Etat qui se sont servis des moyens de l'Etat. Il revient à l'Etat de sanctionner les coupables et de dédommager les victimes.

L'Aigleinfos : Que pensez-vous de la grâce accordée au Capitaine Moussa Dadis Camara ?

Sadio Barry : c'est une erreur très grave que le président de la transition vient de commettre. Monsieur Moussa Dadis est le principal accusé et les autres, sont des gens qui l'accompagnent. Si lui, il est gracié alors que procédure est en cours. Même si Dadis, pour obtenir la grâce, avait renoncé au procès en appel, dans ce cas, il y a eu des négociations entre lui et DOUMBOUYA, et là, c'est un complot contre la Guinée.

L'Aigleinfos : D'autres détenus notamment les avocats de Toumba demandent à ce que la mesure soit élargie à leur client. Quelle lecture faites-vous de leur demande ?

Sadio Barry : Dans cette situation, il fallait un traitement équitable de tous les accusés. Ces

avocats ont raison, il faut un traitement équitable de tous les dossiers. Le cas de Toumba a toujours été connu qu'il était gravement malade, et son Avocat a toujours dit. Et selon les informations que nous avons, il n'a même pas accordé à Toumba la possibilité d'aller se soigner. Mais parmi les gens-là, celui qui a un problème de santé, c'est Claude PIVI. Il n'est pas plus coupable que Dadis et il est plus malade que Dadis. On ne peut pas utiliser des arguments de santé ici et laisser ce PIVI que tout le monde connaît malade, l'argument n'est pas valable.

L'Aigleinfos : Certains acteurs politiques disent que Mamadi Doumbouya cherche à draguer la région forestière en libérant Dadis. Est-ce que vous analysez dans ce sens ?

Sadio Barry : Des personnes qui étaient aller en Forêt au nom du Général, pour demander un soutien pour une candidature de DOUMBOUYA. Des membres de la Forêt ont clairement évoqué qu'ils ne peuvent pas apporter un soutien s'il ne libère pas leur fils. Au moment où on est en train de se préparer pour aller aux élections, si Doumbouya prend ici un décret pour gracier Dadis parce qu'il veut être candidat, que la Forêt le soutienne, ça dévient une corruption sociale et une haute trahison de la République de Guinée. La seule chose qui peut ici sauver l'honneur et l'image de Mamadi DOUMBOUYA, est qu'il ne soit pas candidat.

L'Aigleinfos : Le général DOUMBOUYA avait annoncé que

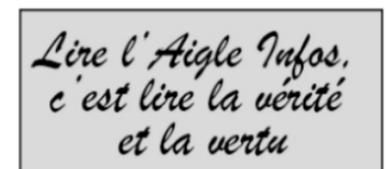
dans le 1er trimestre de l'année 2025, que le référendum constitutionnel allait se tenir. Ce délai est expiré aujourd'hui alors que l'annonce n'a pas été tenue. Pensez-vous que le CNRD a l'intention d'organiser le retour à l'ordre constitutionnel cette année ?

Sadio Barry : Lui, en tant que premier magistrat du pays, il incarne l'image du pays et il le représente sur la scène internationale. Alors quand on est une telle personnalité, on doit faire attention à ce qu'on dit et à ce qu'on fait. C'est dommage que le régime du CNRD ait eu de faux programmes qui leur donnent l'image des gens qui sont venus pour tricher. Quand on observe le fait que leur parole ne leur semble pas du tout importante, on est tenté de dire que si le CNRD a vraiment l'intention d'organiser le retour à l'ordre constitutionnel.

L'Aigleinfos : Merci à vous Monsieur Sadio Barry, président du parti Bloc pour l'Alternance en Guinée (B.A.G) !

Sadio Barry : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D



Lisez le journal numérique sur le site



Kéfina Diakité

Simandou 2040

Djiba Diakité dit tout sur le programme phare du CNRD

Djiba Diakité est le Ministre directeur de cabinet de la présidence de la République de Guinée. Il est par ailleurs le président du comité stratégique du mégaprojet Simandou. Dans une interview accordée à la presse, il est revenu sur les ambitions et les objectifs du programme Simandou 2040, dont la source de financement est le projet Simandou.



« Il n'y a pas de développement sans la paix. La consolidation du vivre-ensemble est essentielle pour la réussite de ce projet. En parallèle, l'axe économique, centré sur le développement durable de la Guinée, trouve son ancrage dans les vastes ressources du projet Simandou. Enfin, l'axe politique vise à construire des ins-

titutions solides, avec la justice comme boussole, pour garantir une gouvernance efficace et équitable. », a-t-il indiqué. Et d'expliquer que Simandou est un projet structurant et multidimensionnel. « Lancé depuis l'époque du premier président guinéen Ahmed Sékou Touré, le projet qui a traversé les régimes pour

se matérialiser aujourd'hui dans un cadre ambitieux, comprend plusieurs composantes clés. Il inclut des activités minières, avec l'exploitation des blocs 1, 2, 3 et 4, ainsi que des infrastructures de transport, notamment plus de 650 kilomètres de rails, des ports destinés au transit de minerais et de passagers, et la création d'une aciérie pour la transformation locale des minerais. Ce projet entend non seulement tirer profit des ressources minières, mais aussi contribuer à la modernisation du pays par le biais de structures logistiques et industrielles. Il faut savoir que Simandou va contribuer à la décarbonisation de l'économie mondiale, par la qualité supérieure du minerai. C'est aussi du fait que Simandou permet aujourd'hui de mettre les différentes cultures d'entreprises au sein d'une maison commune qui est Trans guinéenne (GTC), dont nous sommes en train de travailler la dessus pour son opérationnalisation (...) », a-t-il expliqué. Djiba Diakité n'a pas manqué de souligner l'importance du co-dé-

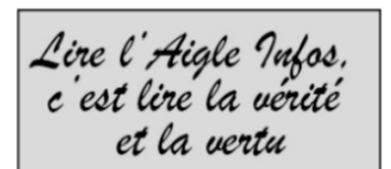
veloppement et de la gouvernance innovante dans ce projet minier.

« Cette innovation permet à la Guinée de devenir un acteur stratégique dans le projet, en garantissant la mutualisation des risques et la maximisation des bénéfices pour le pays. Par ailleurs, des standards environnementaux élevés sont imposés pour préserver l'équilibre écologique tout en développant l'infrastructure nécessaire à la transformation du pays », relève-t-il dans son interview.

L'impact direct sur la population et l'économie n'a pas été occulté par le ministre directeur de cabinet de la présidence de la République. « Une part significative des revenus du projet (près d'un quart) sera allouée à l'éducation, pour la formation des générations futures et la mise en place d'écoles d'excellence, afin de préparer les Guinéens à un avenir prospère...Le projet Simandou est porteur d'une vision claire pour l'avenir de la Guinée, qui aspire à devenir une économie de destination, fondée sur un mo-

dèle de développement durable et inclusif. L'objectif est de doubler le PIB du pays à terme, en diversifiant l'économie et en investissant dans des secteurs à fort potentiel...Grâce à ce projet, la Guinée se positionne désormais sur la scène mondiale comme un acteur majeur de l'économie africaine, en particulier grâce à son modèle de co-développement innovant et son engagement à intégrer les préoccupations sociales et environnementales dans son processus de croissance », a déclaré Djiba Daikité, le ministre directeur de cabinet de la Présidence de la République.

Mamadou Oury



Processus électoral

3000 kits d'enrôlement réceptionnés par les autorités.

La tenue des élections en cette année 2025, se concrétise davantage sur le terrain. Une délégation conduite par le Premier ministre, Amadou Oury Bah, a réceptionné le mardi, 1er avril 2025, à l'aéroport Ahmed Sékou Touré, un important lot des kits d'enrôlement biométrique dans le cadre du recensement des populations.



Ces matériels informatiques viennent renforcer le processus d'enrôlement en cours à l'actif du PN-RAVEC. La directrice nationale des Affaires politiques, présente à la réception de ces matériels, annonce que d'autres équipements sont en attente. « Ces Kits sont composés d'ordinateurs portables, des capteurs d'empreintes biométriques et digitales, de l'iris pour garantir l'unicité des citoyens guinéens pour éviter que nous ayons des doublons comme nous l'avons connu de par le passé. Cela nous permet de garantir que le numéro personnel qui sera attribué au citoyen sera unique et le citoyen sera unique dans la base de données. Nous avons cette fois-ci mis des GPS pour localiser les kits, ça va permettre de suivre l'opération sur le terrain et de savoir si un agent recenseur a sauté un secteur. Aujourd'hui,

on a reçu trente-sept (37) qui correspondent à trois mille (3000) kits d'enrôlement biométrique. Le gouvernement a voulu faire haut pour que tout le monde soit identifié. Nous allons passer six mille kits, les jours à venir vous allez recevoir le second lot », a annoncé Djenab Touré. Selon elle, ce processus d'enrôlement va toucher les Guinéens d'ici et ceux vivant à l'étranger. « On aura trente-cinq circonscriptions électorales à l'étranger notamment les ambassades et consulats qui sont concernés. Il faut savoir que rien n'a été inventé. Le plus important est d'être dans la base de données et avoir une carte d'électeur et aller rapidement au scrutin référendaire », a-t-elle ajouté. L'arrivée de ces matériels est une satisfaction pour les autorités guinéennes.

Le chef du gouvernement, en compagnie du ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et du Coordinateur national du PN-RAVEC, se dit rassuré et pense que c'est un pas important qui a été franchi pour le retour à l'ordre constitutionnel.

« Cela renforcera la motivation des équipes déjà déployées et permettra au ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, ainsi qu'à ses collaborateurs, d'engager pleinement la constitution du fichier électoral tout en poursuivant le recensement administratif à vocation d'état civil de la population », a déclaré Amadou Oury Bah. Cette opération est certes lourde aujourd'hui, estime le patron du palais de la Colombe, mais à l'avenir, poursuit-il, « nous ne perdrons plus de temps à organiser un recensement pour établir un fichier électoral ».

Avec le PN-RAVEC, selon Bah Oury, c'est l'ensemble de l'administration qui va se moderniser. L'État disposera d'une connaissance précise de ses citoyens, ce qui lui permettra d'adapter et de cibler efficacement ses politiques. « Aujourd'hui est un jour historique, car nous posons la véritable fondation d'un État moderne et structuré », a conclu le PM.

Samuel Demba. D

Sermon de l'Aïd el-Fitr

« Soyons tolérants les uns envers les autres... » (Imam Ibrahima Bah de la mosquée Fayçal)

Les fidèles musulmans de Guinée ont célébré le dimanche 30 mars 2025 l'Aïd el-Fitr, la fête marquant la fin du mois saint de Ramadan. C'est l'imam Ibrahima Bah qui a dirigé la prière à la grande mosquée Fayçal de Conakry.



Dans son sermon, le deuxième imam de ladite mosquée a insisté sur la nécessité de renforcer la cohésion sociale, la justice équitable et le vivre-ensemble. Il a rappelé à cette occasion le rôle primordial d'une justice équitable et l'importance du respect des lois, tout en exhortant les fidèles à cultiver la tolérance et à se conformer aux principes religieux qui prônent le respect mutuel. « Soyons tolérants les uns envers les autres. Un musulman doit œuvrer pour le respect des principes religieux et pour des relations harmonieuses entre tous. Nos actions doivent être positives. Selon notre religion, le respect des lois de la République est une obligation, et Dieu enjoint aux autorités de garantir une justice équitable pour tous les citoyens », a déclaré Ibrahima Bah, dans son sermon de l'Aïd el-Fitr.

Comme on le voit, la célébration de l'Aïd el-Fitr a été une occasion pour les imams de lancer aux fidèles musulmans et aux populations guinéennes en général des messages de paix, de tolérance et de respect des valeurs républicaines. Les Guinéens, dans leur écrasante majorité, sont de confession musulmane, dont le jeûne est l'un des cinq, observé le mois saint de Ramadan. Cette année, l'on a constaté, avec bonheur, que l'unanimité s'est dégagée au sujet du démarrage du jeûne. Pendant 29 jours, les musulmans aptes à observer le jeûne se sont abstenus de manger et boire ou d'avoir des relations sexuelles, du lever au coucher du soleil. Mais force est de reconnaître cependant que ce mois de pénitence est arrivé cette année dans un contexte difficile pour les Guinéens aussi bien à Conakry, la capitale que dans les villes et villages de l'intérieur. Les prix des denrées alimentaires de grande consommation (riz, huile, sucre, oignon, etc.) n'ont pas à la portée de toutes les bourses, en dépit des mesures prises et annoncées par les autorités en charge du Commerce.

Kaba Kankoula

Grâce accordée à Dadis

Réactions croisées de la famille du capitaine et des victimes du 28 septembre.

Au lendemain de la grâce accordée au capitaine Moussa Dadis CAMARA, les proches, famille et collaborateurs de l'ancien chef de la junte, se sont exprimés de partout dans le monde pour fêter sa sortie de prison. Au domicile privé de l'ancien président de la transition, l'émotion était vive la matinée du samedi, 29 mars 2025, les uns et les autres exprimant leur reconnaissance au président Doumbouya pour avoir gracié leur bien-aimé.



Dans la cour, l'ambiance était bon enfant. La danse traditionnelle par-ci et les cris de joie de l'autre côté pour célébrer le retour en famille du capitaine Dadis. La fille du président du CNDD n'a pas pu caché sa joie après la libération de son père. « L'émotion est grande, je ne sais

même pas comment m'exprimer. Hier j'étais avec mon papa à la maison centrale, on ne s'est pas dit grand-chose, et quand je suis rentrée chez moi, après le journal, on m'a appelée pour me dire que voilà, la grâce est là. J'ai dit gloire à Dieu, Seigneur c'est grâce à toi. Tu nous a promis

que notre papa allait sortir et tu l'as fait. On ne s'est pas étonné, on savait que le Dieu que nous prions allait agir », a exprimé Evelyne Camara.

Cependant, elle ne manque pas de remercier le président de la transition qui a matérialisé leur souhait.

« Nous n'avons pas de mots à dire au président Doumbouya. Dire merci c'est petit mais nous ne pouvons que lui dire merci. Nous rendons grâce à Dieu c'est vrai, mais Dieu est passé par lui pour le faire. Nous sommes reconnaissants au nom de la famille », a-t-elle ajouté.

La même joie s'est fait ressentir sur le visage du beau-frère de Dadis. Joachim Haba et ses collègues se sont rendus chez le capitaine la même nuit, quand ils ont appris la nouvelle.

« Quand il a été libéré, il est venu ici. Il m'a dit mon beau ça va, est-ce que tout le monde va bien. Je lui ai répondu que ça va, nous sommes contents de te revoir »,

a-t-il déclaré.

Mais, cette libération de l'ancien pensionnaire de la maison centrale ne fait pas que des heureux. Les victimes des événements malheureux du 28 septembre 2009 la prennent comme une annonce qui vient gâcher leur joie de 48H.

« Nous, nous ne sommes pas surpris parce que le schéma là, avait déjà été décrit depuis le départ. Au moment de l'ouverture du procès, on savait qu'à un moment donné, certainement cette affaire se résoudrait par des grâces. Mais nous sommes quand même déçus. Cela s'est produit deux jours après l'annonce de l'engagement de l'État à prendre en charge les frais d'indemnisation des victimes du 28 septembre. Donc, nous sommes assez surpris », a dénoncé l'avocat.

Ce défenseur des droits de l'homme souhaiterait que ceux qui ont été rendus coupables de ces événements ayant fait plus de 150 morts, des blessés et

plusieurs disparus, purgent leur peine.

« Cette condamnation était un signal fort contre l'impunité. Maintenant, à travers cette grâce, en tout cas c'est une prime pour l'impunité, parce que désormais, la jurisprudence qui avait été obtenue à travers ce jugement va s'effondrer. Et nous savons tous que nous sommes dans un pays où la violation de droits de l'homme est lésion. Il aurait peut-être fallu attendre que cette cour d'appel se prononce. Mais vraiment, c'est assez complexe. Maintenant, est-ce que cette affaire va être jugée en appel ? Moi, je ne crois plus, puisque je suis presque certain que les autres condamnés vont être graciés. Et si cela arrivait, en ce moment, le dossier est complètement vidé de sa substance. Donc, il n'y aura plus d'intérêt à ce que cette affaire soit connue en appel », a conclu Me Amadou DS Bah.

Samuel Demba. D

Guinée
La grâce accordée à Dadis dénoncée par le Bureau des droits de l'homme de l'ONU

Le mardi 1er avril 2025, le Bureau des droits de l'Homme de l'ONU et trois ONG, dont la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), ont dénoncé la grâce accordée au capitaine Moussa Dadis Camara, condamné à 20 ans dans le dossier du 28 septembre 2009.



Comme il fallait s'y attendre, la grâce présidentielle accordée par le général Mamadi Doumbouya à Moussa Dadis Camara (condamné à 20 ans dans le dossier du 28 septembre 2009) a fait réagir aussi bien en Guinée qu'à l'international. La dernière réaction en date est celle du Bureau des droits de l'Homme de l'ONU et trois ONG, dont la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), qui ont dénoncé le mardi 1er avril 2025, cette grâce dont bénéficie l'ancien président de la transition CNDD. Pour rappel, c'est à l'issue d'un procès tenu pendant près de deux ans, au tribunal criminel de Dixin délocalisé à la cour d'appel de Conakry que le bouillant capitaine Moussa Dadis Camara a été condamné à 20 ans de prison pour crimes contre l'humanité, pour sa responsabilité de

commandement lors de ce massacre du 28 septembre 2009 à Conakry. Selon le rapport d'une commission d'enquête internationale mandatée par l'ONU, au moins 109 femmes ont été violées, 156 personnes tuées, par balle, au couteau, à la machette ou à la baïonnette, et des centaines d'autres blessées dans la répression d'une manifestation des Forces vives de la nation au stade du 28 septembre.

« La décision d'accorder une grâce présidentielle à M. Camara soulève de graves préoccupations quant au respect, par les autorités de transition, du droit à un procès équitable et de l'état de droit, et méconnaît le droit des victimes à des recours effectifs » a déclaré le porte-parole du Bureau des droits de l'Homme de l'ONU, Seif Magango, dans un communiqué.

« Cette décision devrait être annulée », a-t-il ajouté.

Selon M. Magango, « cette grâce sape les procédures judiciaires nationales et contrevient aux principes internationaux des droits de l'homme, qui insistent sur le droit des victimes à des recours effectifs ainsi que sur l'obligation des États à protéger et garantir les droits humains et de lutter contre l'impunité ».

« Cette grâce envoie un signal désastreux, démontrant un mépris pour les principes fondamentaux de justice, de responsabilité et de lutte contre l'impunité », avait indiqué plus tôt dans la journée le secrétaire général de la FIDH, Me Drissa Traoré, également membre du collectif représentant les parties civiles, dans un communiqué commun publié avec l'Association des victimes, parents et amis du 28 septembre (Avipa) et l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen (OGDH). Les trois ONG « expriment leur profonde indignation face à une décision qui met en péril le processus de justice en cours » et est « en contradiction avec tous les engagements nationaux, régionaux et internationaux » de Conakry.

Kaba Kankoula



Grâce accordée à Moussa Dadis
Me Alpha Amadou DS Bah, avocat des victimes, fait part de sa déception

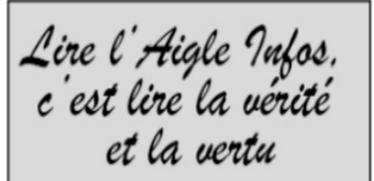
La grâce présidentielle accordée le vendredi 28 mars 2025 par le général Mamadi Doumbouya au capitaine Moussa Dadis Camara (condamné à 20 ans de prison dans le dossier du massacre du 28 septembre 2009), pour des "raisons de santé" a fait réagir Me Alpha Amadou DS Bah, un des avocats des victimes des événements tragiques du 28 septembre 2009 (plus de 150 morts et des dizaines de femmes violées).



« Nous ne sommes pas surpris de cette grâce, car c'était le schéma qui avait déjà été prévu depuis le début de ce procès. Nous pensons que cela crée en fait de l'impunité dans ce dossier et vide le dossier de toute sa substance, car il y a un appel dans cette affaire. Dès lors que le principal condamné dans cette affaire est gracié, je pense que le dossier est vidé de toute sa substance et qu'il ne faut même plus continuer cette procédure en appel. Nous sommes donc assez déçus de cette décision du président, qui consiste à accorder de l'impunité à ceux qui sont responsables des massacres du 28 septembre », a réagi Me Amadou DS Bah, qui dit être convaincu que la détention des co-accusés du capitaine Moussa Dadis Camara n'est qu'une question de temps. Comme ce dernier, il n'est pas

exclu que ces derniers soient bientôt libérés. Toutefois, cela ne l'empêchera pas de saisir la Cour Suprême pour demander l'annulation du décret. « Nous sommes certains que pour les autres condamnés, ce ne sera qu'une question de temps. Il y a une possibilité de saisir la Cour Suprême, et nous réfléchissons à toutes les options », a réagi Me Alpha Amadou DS Bah. Le Bureau des Droits de l'Homme a lui aussi dénoncé cette grâce accordée à l'ancien président de la transition CNDD.

Kéfina Diakité



Vie de couple d'artistes Le grand déballage de Djélikaba Bintou Kouyaté

Ce n'est plus le grand amour entre Mohamed Kamissoko "Azaya" et Djélikaba Bintou Kouyaté. Le premier a fait le mardi 1er avril une sortie pour pointer la trahison et le mensonge dans un couple. C'est le thème principal de son dernier single intitulé "Cercle de feu".



Il n'en a pas fallu davantage pour faire réagir Djélikaba Bintou, sur sa page Facebook. Pour la native de Fria, la situation était devenue insupportable, tout en faisant état d'une série de violences et de comportements intolérables. « Pervers narcissique, trop c'est trop ! Bonjour, je ressens que la situation est devenue insupportable. Aujourd'hui, il est temps pour moi de tourner la page. Je pensais que ma renaissance serait synonyme de nouveau

départ dans la positivité, mais j'ai l'impression que frapper une femme à sang, et de manière répétée, est considéré comme normal dans notre société. Alors, pourquoi ne pas faire croire au monde qu'on est le plus fort en se victimisant ? Pour ma part, je choisis de partir calmement et de tracer mon chemin vers la célébrité que je souhaite atteindre. Je ne veux plus être impliquée dans cette souffrance et ce jugement complice. J'ai des frères, des

sœurs, une mère et des admirateurs qui comptent sur moi. Je ne peux pas rester piégée dans cette dynamique toxique. Je vous remercie de me laisser tranquille. Je suis partie, j'ai mûri et surtout, j'ai compris que je dois apprendre à marcher seule. Je sais et j'assume que je suis une femme forte et je ne me laisserai plus faire... Juste une mise en garde, vous aurez encore suffisamment de preuves au moment venu, incha Allah. », a martelé Djélikaba Bintou Kouyaté.

Il faut reconnaître, avec regret, que ces derniers temps, la vie de certains couples d'artistes a été largement commentée sur les réseaux sociaux et dans les médias classiques. Parmi ces couples, l'on peut citer notamment Sakouba Kandia Kouyaté/Sona Tata Condé ; Cam's Melodie/Ténin Diawara.

Kaba Kankoula



Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

La justice guinéenne en deuil Fodé Kanté, premier président de la Cour des Comptes, n'est plus !

Le samedi 29 mars 2025, les Guinéens ont appris, avec une profonde tristesse, le décès à Paris de Fodé Kanté, premier président de la Cour des Comptes. Il avait pris ses fonctions à la tête de cette institution le 17 janvier 2024. Au cours de cette cérémonie, l'on s'en souvient, Fodé Kanté s'était fixé plusieurs objectifs dont celui d'accroître la visibilité de la Cour de Comptes.



Parmi les hommages qui lui ont été rendus, l'on peut citer notamment celui de l'actuel président de la HAC, Boubacar Yacine Diallo. « Tôt ce matin, j'ai appris la triste nouvelle de ton décès à Paris.

Hier encore, je parlais de toi avec le Commissaire Général du Gouvernement de la Cour des Comptes venu te représenter à la cérémonie d'ouverture de la mosquée du Camp Almamy Samory Touré. Rien d'alarmant à propos de ton état de santé. Dieu en a décidé autrement en te rappelant à lui au moment même où les fidèles élevaient des prières ferventes à sa gloire.

Tu es parti avant nous, bien trop tôt, et tu nous rappelles qu'ici-bas, notre vie est peu de chose.

Je suis très heureux d'avoir partagé avec toi une partie de ta vie. Toi qui avais l'art de cultiver l'amitié et la bonne humeur, tu rendais tous ces moments joyeux et uniques.

Nos chaleureuses pensées accompagnent ta famille et tes collaborateurs dans cette douloureuse épreuve. Condoléances à tous, je n'oublie personne.

Toute ma vie je me souviendrai de ta gentillesse. Les mots ne suffisent pas à exprimer ma tristesse.

Notre relation était plus que professionnelle, c'est un ami que j'ai perdu.

Etre triste face à la mort, c'est comme la laisser nous prendre à petit feu, disait l'autre.

Soyons simplement forts et prions pour lui », a témoigné Boubacar Yacine Diallo, président de la Haute Autorité de la Communication (HAC).

Kaba Kankoula



Tribune

Référendum 2025

Souleymane Souza Konaté de l'UFDG parle de "manœuvre" pour perpétuer la dictature

Souleymane Souza Konaté est le président de la Commission Communication de l'ANAD, Conseiller chargé de communication de Cellou Dalein Diallo. Dans une tribune publiée dans la presse et intitulée "Référendum 2025 : Une manœuvre pour perpétuer la dictature", il dit ce qu'il pense de ce sujet d'actualité.



« Depuis des mois, nous assistons avec une inquiétude croissante à la dérive autoritaire du Conseil National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) et à sa volonté manifeste de confisquer le pouvoir, au mépris des principes démocratiques les plus élémentaires. L'annonce d'un référendum constitutionnel, loin d'être un pas vers la normalisation, s'apparente à une manœuvre de diversion destinée à masquer l'absence de toute intention réelle d'organiser des élections libres, transparentes et inclusives.

La stratégie du CNRD repose sur un enchaînement de contradictions, de revirements et de tactiques dilatoires visant à gagner du temps pour imposer un processus électoral biaisé, garant de son maintien au pouvoir. Comment accorder le moindre crédit à la tenue d'un référendum le 21 septembre 2025, alors que le texte constitutionnel est toujours en cours d'examen par un collège d'experts et que les conditions fondamentales d'une élection crédible sont inexistantes ? Ni nouvelle Constitution, ni fichier électoral fiable, ni organe de ges-

tion indépendant, ni consensus minimal sur la conduite du processus électoral : autant de lacunes qui rendent ce projet non seulement illégitime, mais dangereux pour la stabilité du pays.

L'histoire nous a montré que toute gestion unilatérale des élections conduit inévitablement à des crises majeures, marquées par la contestation des résultats et des violences aux conséquences humaines, matérielles et économiques désastreuses.

L'annonce précipitée de cette date n'est rien d'autre qu'un artifice de communication, une tentative désespérée de redorer l'image du général Mamadi Doumbouya, de plus en plus décrié pour ses reniements successifs et son mépris des engagements pris devant le peuple et la communauté internationale.

Le cas du fichier électoral illustre parfaitement cette volonté de manipulation. Le fichier utilisé lors de la présidentielle du 18 octobre 2020, validé par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), aurait pu être mis à jour simplement en radiant

les électeurs décédés et en intégrant les nouveaux inscrits.

Pourtant, le CNRD a sciemment choisi le Recensement Administratif à Vocation d'État Civil (RAVEC), une manœuvre dilatoire dont l'unique objectif était de retarder la transition. Après des mois d'échecs, marqués par l'amateurisme et l'incapacité à rémunérer les agents recenseurs, la junte a fini par abandonner le RAVEC pour imposer un recensement biométrique dans un délai irréaliste – une décision qui ne peut mener qu'au chaos et à la fraude.

Pire encore, l'exclusion des partis politiques des commissions de recensement révèle une volonté manifeste d'opacité et de manipulation du processus. L'histoire nous enseigne qu'une élection sans contrôle indépendant se transforme toujours en mascarade électorale.

Le rôle du ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD) est tout aussi préoccupant. Aujourd'hui militarisé, ce département est devenu un instrument au service du pouvoir. Gouverneurs, préfets, sous-préfets, présidents de délégations spéciales, chefs de quartiers et de districts : tous ont été nommés par la junte, en violation flagrante des lois nationales et des engagements internationaux de la Guinée. Ce même ministère a déjà été impliqué par le passé dans des fraudes électorales massives : bourrages d'urnes, falsifications de procès-verbaux, intimidations et violences. Comment espérer une élection crédible sous son contrôle ?

Le général Mamadi Doumbouya doit mettre un terme à cette supercherie. Il est impératif d'abandonner ces manœuvres dilatoires et de revenir aux fondamentaux d'une transition responsable : assurer la gestion courante de l'État et organiser des élections crédibles. La Guinée ne peut plus être prise en otage. Le peuple doit pouvoir choisir librement ses dirigeants et tourner enfin la page de l'incertitude et de l'injustice. », a écrit Souleymane Souza KONATÉ, président de la Commission Communication de l'ANAD, Conseiller chargé de communication de Cellou Dalein Diallo.

Le général Mamadi Doumbouya doit mettre un terme à cette supercherie. Il est impératif d'abandonner ces manœuvres dilatoires et de revenir aux fondamentaux d'une transition responsable : assurer la gestion courante de l'État et organiser des élections crédibles. La Guinée ne peut plus être prise en otage. Le peuple doit pouvoir choisir librement ses dirigeants et tourner enfin la page de l'incertitude et de l'injustice. », a écrit Souleymane Souza KONATÉ, président de la Commission Communication de l'ANAD, Conseiller chargé de communication de Cellou Dalein Diallo.

Kéfina Diakité

Fête de Ramadan

Quatre accidents, dont deux morts (police)

Après la fête de Ramadan, place au bilan. Comme à d'habitude, le ministère de la Sécurité et de la Protection civile, à travers la Direction Générale de la Police Nationale, a dressé le mardi 1er avril 2025, le bilan des accidents routiers survenus la veille, le jour de la célébration de l'Aïd el-Fitr et le lendemain de la fête.



Sur l'ensemble du territoire national, les dispositifs sécuritaires mis en place ont enregistré au total quatre cas d'accidents dont deux cas de mort. « Malgré le dispositif de sécurité impressionnant mis en place à l'occasion de cette fête, quatre accidents de la circulation ont été enregistrés à Conakry et à l'intérieur du pays. Un accident s'est produit à Dixinn le 30 mars aux environs de 10H entre une moto et un véhicule de marque Mitsubishi Outlander. Un autre accident a eu lieu à Boké le même jour, vers 20H, impliquant un véhicule Toyota RAV4 et un piéton. À Forécariah, dans la nuit du 30 au 31 mars, un accident a impliqué deux conducteurs de moto et deux piétons.

Enfin, le lendemain de la fête, un accident s'est produit à Coyah aux environs de 21H entre un véhicule de marque Volkswagen et une moto TVS non immatriculée. Le bilan fait état de deux morts. Les victimes sont Mamadou Aliou Bah, âgé de cinq ans, décédé à Boké, et Youssouf Bangoura, mineur, décédé à Forécariah. Plusieurs blessés légers et graves, ainsi que d'importants dégâts matériels ont également été enregistrés. Contrairement à l'année dernière, la direction nationale de la police se félicite de la baisse des cas de décès. Ceci, grâce à la vigilance et à la réactivité des services de police.

Samuel Demba. D

Injonctions données par Balla SAMOURA

Le RPG Arc-en-ciel ne compte pas s'y plier

Le Haut Commandant de la Gendarmerie a instruit ses unités de faire respecter la décision de suspension de toute activité politique prise par le Ministère de l'Administration du Territoire et de Décentralisation à l'encontre des 28 partis non conformes à la loi.



Le RPG arc-en-ciel ne compte pas se plier à cette injonction et maintient ses assemblées générales hebdomadaires. Le parti d'Alpha Condé ne compte pas se plier à la décision du Haut Commandant de la Gendarmerie qui, dans une décision prise samedi 29 mars, a ordonné à ses démentements de faire respecter la décision de l'arrêt des activités politiques des partis suspendus. « Nous avons appris que Balla a fait cette sortie. Pour nous, ça reste un non événement, comme toujours. Nous ne voulons même pas commenter ça, donc nous

allons continuer nos activités jusqu'à preuve du contraire », a réagi Aboubacar Demba DANSOKO. Depuis la présentation des résultats définitifs de l'évaluation des partis politiques, le RPG qui figure sur la liste des formations politiques suspendues, continue de tenir ses assemblées générales hebdomadaires.

« Le samedi passé, c'est à cause de la fête. Parce que la fête devrait avoir lieu le dimanche, ce n'était pas possible de réunir les gens le samedi, c'est la seule rai-

son sinon toutes nos assemblées ont eu lieu », a-t-il rappelé. Ce membre du bureau politique national de l'ancien parti au pouvoir, soutient que le CNRD n'existe plus depuis le 31 décembre 2024. C'est pourquoi, dit-il, les injonctions données par le Général Balla SAMOURA n'empêcheront pas la tenue de leurs rencontres politiques. « Balla SAMOURA n'est pas procureur, il n'est qu'un auxiliaire de justice. Nous ne comprenons pas comment lui, en tant que Haut Commandant de la gendarmerie, peut viser le document du MATD ? Ils ont pris une décision suicidaire, sinon il n'y a rien de légal dans ce qu'il est en train d'entreprendre », a dénoncé Aboubacar Demba DANSOKO.

M. DANSOKO demande aux militants du RPG de ne pas céder à la peur, et à répondre massivement le samedi prochain, à l'assemblée générale du parti d'Alpha CONDE.

Samuel Demba. D

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

Moussa Dadis gracié

La lecture qu'en fait Sékou Koundouno du FNDC

Le vendredi 28 mars 2025, le président de la transition, le général d'armée Mamadi Doumbouya, a accordé la grâce au capitaine Moussa Dadis Camara, qui a été condamné à 20 ans de prison lors du procès du massacre du 28 septembre 2009. Une grâce présidentielle qui a fait réagir Sékou Koundouno du FNDC.



Sékou Koundouno est le responsable des stratégies et de la planification du Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC). C'est dans une déclaration publiée dans la presse, qu'il a fait une sortie pour accuser le CNRD et son président d'instrumentaliser cette mesure à des fins politiques. « Guinéens et Guinéennes, soyons vigilants. Nous assistons à une manipulation cynique et à une manœuvre politique abjecte

», affirme-t-il, dénonçant une tentative de confiscation du pouvoir. A l'en croire, cette décision s'inscrit dans une stratégie plus large, orchestrée pour consolider l'influence du régime en exploitant les divisions ethniques et en manipulant les sensibilités régionales. Il relève par ailleurs le paradoxe entre cette grâce et la récente annonce de l'État guinéen concernant l'indemnisation des victimes du massacre du 28 septembre 2009. Pour lui, ce double

discours illustre une volonté de satisfaire toutes les parties sans réelle volonté de justice. Il remet en question la légalité de cette mesure, rappelant qu'une grâce ne peut intervenir qu'après une condamnation définitive. Sékou Koundouno de s'interroger sur la proximité de cette grâce avec l'organisation d'une « marche pour la paix et l'unité », prévue à N'Zérékoré, ville d'origine de Dadis Camara. Il dit y voir une tentative de mobilisation communautaire en faveur de l'ancien chef de la junte. Il ne s'est empêché de mettre en garde contre ce qu'il considère comme une instrumentalisation de l'histoire récente du pays à des fins politiques.

Kéfina Diakité

Lisez le journal numérique sur le site KéfinaFasso

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

Non-évacuation de Toumba

Me Paul Yomba Kourouma pointe du doigt le ministre de la Justice

Me Paul Yomba Kourouma est l'avocat d'Aboubacar Sidiki Toumba Diakité, alias Toumba, condamné pour crimes contre l'humanité dans l'affaire du 28 septembre 2009. Il soutient que son client avait été autorisé à aller se soigner à l'hôpital militaire de Rabat, avant que son voyage ne soit avorté par le ministre de la Justice, Yaya Kairaba Kaba.



La grâce présidentielle accordée par le président Mamadi Doumbouya au capitaine Moussa Dadis Camara pour des raisons de santé, ne laisse pas indifférents les avocats des co-accusés de l'ancien président de la transition CNDD. C'est le cas de Toumba Diakité, malade depuis quelques années, qui a été condamné pour crimes contre l'humanité dans l'affaire du 28 septembre 2009. Son avocat, Me Paul Yomba Kourouma, soutient que son client avait été autorisé à aller se soigner à l'hôpital militaire de Rabat, avant que son voyage ne soit avorté par le ministre de la Justice, Yaya Kairaba Kaba. C'est ce qu'il a confié à Mediaguinee,

le mercredi 02 avril 2025. « Il avait été autorisé il y a deux (2) mois à aller se soigner à l'hôpital militaire de Rabat. Il a son passeport et il a ses frais. Il devrait voyager une nuit à 22 heures 30 quand le ministre de la Justice s'est rendu à la maison centrale pour lui dire qu'il ne pouvait pas et qu'il valait décaler de quelques heures, question pour lui de voir le ministre des Affaires étrangères pour que celui-ci porte la chose à la connaissance de son homologue du Maroc. Ce qu'on a trouvé très bizarre et finalement le ministre a mis le dossier aux oubliettes. (...) », a déclaré Me Paul Yomba Kourouma, l'avocat de Toumba Diakité, condamné à 10 ans de prison par le tribunal criminel de Dixinn.

Mamadou Oury

Lisez le journal numérique sur le site KéfinaFasso

Côte d'Ivoire

Le PDCI secoué par une affaire politico-judiciaire

Mercredi 2 avril, les avocats du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI-RDA) étaient au tribunal des référés d'Abidjan, pour répondre à une assignation en justice portée par une militante du PDCI. Celle-ci, Valérie Yapo, conteste la légitimité de Tidjane Thiam à la tête du parti.

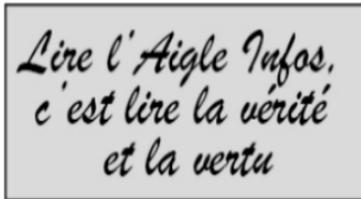


Il est midi. Plusieurs dizaines de personnes marchent pacifiquement près du palais de Justice. En tête de cortège, des députés du PDCI, écharpe orange/blanc/vert en bandoulière, tentent d'entrer dans le tribunal. Mais ils se heurtent à un cordon des forces de police. À travers cette action, ces députés veulent montrer qu'ils désapprouvent les procédures judiciaires intentées contre Tidjane Thiam, le président de leur parti. « C'est un combat pour la démocratie, pour la justice, pour une démocratie apaisée dans notre pays, nous explique Simon Doho

qui dirige le groupe parlementaire du PDCI. Nous ne pouvons pas accepter que des gens utilisent des artifices (...) pour empêcher notre président d'accéder à la présidence de la République de Côte d'Ivoire ! » Tout est parti d'une assignation devant la justice, portée par Valérie Yapo, une militante du PDCI. Cette sympathisante remet notamment en question la légitimité de Tidjane Thiam à la tête du parti. Le président du PDCI a été à près de 96% lors d'un congrès en décembre 2023. Il a tout récemment renoncé à la nationalité française pour être éligible à la

présidentielle d'octobre. Mais ses détracteurs estiment qu'il n'est plus Ivoirien, en vertu de l'article 48 du Code de la nationalité, qui stipule qu'un « Ivoirien majeur » perd la nationalité ivoirienne « s'il acquiert volontairement une nationalité étrangère, ou qui déclare reconnaître une telle nationalité ». Après une audience à huis clos, Valérie Yapo n'a pas souhaité dévoiler le fond du dossier. « Ça s'est déroulé dans un climat simple, sans problème. Il n'y a pas d'animosité. Rien du tout. La défense de Monsieur Thiam a parlé. On a fait le point, puisque la dernière fois, on avait fait des propositions. Et la juge a simplement ramené l'affaire au 11 avril 2025 pour donner sa décision ».

RFI



Référendum constitutionnel en Guinée L'opposition s'interroge sur la volonté de la junte à clore la transition

C'est une « première étape » avant le retour à l'ordre constitutionnel. La junte au pouvoir en Guinée a annoncé mardi soir la tenue ce 21 septembre d'un référendum sur une nouvelle Constitution. Après le coup d'État de septembre 2021, le président Doumbouya s'était engagé à organiser un référendum constitutionnel et transférer le pouvoir aux civils avant la fin 2024. Une échéance qui n'a pas été tenue. Quelle est la position de l'opposition ?



L'annonce du général Mami Doumbouya qui a du mal à convaincre. L'opposition est vent debout contre la durée de la transition et ne croit plus aux promesses du chef de l'État. Edouard Zoutomou Kpoghomou est le vice-président de l'ANAD, l'une des plus importantes coalitions de partis politiques en Guinée. « C'est une énième tentative de faire diversion ! Le référendum était censé se tenir au premier trimestre de cette année... », s'indigne-t-il. Le général Doumbouya avait annoncé que toutes les élections se tiendraient au cours de l'année 2025. Mais Edouard Kpogomou n'y a

pas de volonté politique pour organiser ces scrutins selon lui : « il n'y a pas de fichier électoral... » « oui » mais... Mais pour Diaby Doré, le leader du RPR, le Rassemblement pour la République, le calendrier est tenable. « Il faut se réjouir parce que c'est le début du retour à l'ordre constitutionnel... à cinq mois de la date du 21 septembre, cette date est-elle tenable ? je dis 'oui', si la volonté est là, on peut aller au référendum. Mais est-ce que toutes les conditions sont réunies pour que les élections soient transparentes et crédibles ? » Si des questions restent en suspens, le principal enjeu est de définir les critères d'éligibilités des candidats aux différents scrutins prévus avant la fin de l'année.

RFI



RDC

Peine de mort commuée en prison à vie pour trois Américains

Ils avaient été condamnés à mort lors du procès du coup d'État raté du 19 mai 2024 en RDC. Trois ressortissants américains détenus à Kinshasa viennent de voir leur peine commuée en prison à vie. Une grâce présidentielle accordée à la demande du ministère public annoncée à la télévision dans la nuit de mardi à mercredi 2 avril.



Les ordonnances officielles ont été lues hier soir par la porte-parole du président Tshisekedi, Tina Salama. Les trois Américains avaient été condamnés à la peine capitale lors du premier procès, peine confirmée en appel le 27 janvier. Comme la loi l'y oblige, le ministère public avait donc demandé une grâce. Accordée par le président de la République. Décision désormais irrévocable, selon l'ordonnance. C'est important cette modification de peine puisque la RDC qui n'exécutait plus ses condamnés depuis 20 ans a levé son moratoire, il y a un an. Avec cette ordonnance, Marcel Malanga, Tyler

Christian Thomson et Benjamin Zalman peuvent désormais demander leur extradition aux États-Unis pour y purger leur peine. Ils avaient été condamnés pour leur participation à ce que les autorités ont qualifié de « coup d'État manqué » lorsqu'un groupe d'hommes armés avait attaqué la résidence de Vital Kamerhe ainsi que palais de la nation, siège du pouvoir. Le père de Marcel Malanga, Christian Malanga, lui aussi ressortissant américain et présumé chef du commando, avait été tué lors de l'intervention des forces de l'ordre.

RFI

Afrique du Sud

Des diplomates aux États-Unis pour apaiser les tensions entre les deux pays

En Afrique du Sud, une délégation d'officiels rentre optimiste d'une visite avec plusieurs représentants américains à Washington. Une rencontre très attendue et annoncée depuis plusieurs semaines, dans un contexte de tensions entre les deux partenaires commerciaux.

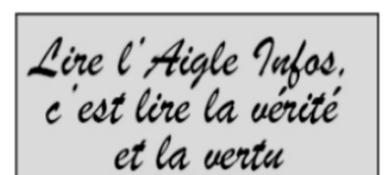


La délégation sud-africaine qui était à Washington est rentrée satisfaite. L'objectif de ce déplacement était de continuer le dialogue entamé par l'ambassadeur Ebrahim Rasool, expulsé des États-Unis depuis. Il a donc été question d'expliquer la politique intérieure sud-africaine, notamment sur la récente loi d'expropriation, qui est dans le viseur de Donald Trump. Depuis son retour au pouvoir, il multiplie les attaques et les coupes d'aides envers l'Afrique

du Sud qui ne répond que par le dialogue et la diplomatie. C'était d'ailleurs tout l'enjeu de cette visite ponctuée de rencontres avec plusieurs hauts fonctionnaires américains, comme le responsable des affaires africaines. « Nous pensons que ces dialogues aideront l'administration actuelle à mieux comprendre la position de l'Afrique du Sud sur des questions essentielles, en optant pour une perspective plus nuancée », espère Chrispin Phiri, porte-parole du département des

relations internationales. Notamment sur la question de la redistribution des terres et de l'expropriation en Afrique du Sud, qualifiée par la Maison Blanche de discriminations envers les fermiers blancs. « Nous les avons trouvés très réceptifs », commente Clayson Monyela, responsable de la diplomatie publique au bureau des Affaires étrangères. Et d'ajouter : « Il y avait une écoute attentive et je crois qu'ils ont bien intégré nos clarifications sur le fait que nous ne comptons pas confisquer des terres à qui que ce soit par exemple ! Et c'était important car ces hauts fonctionnaires ont de l'influence auprès du chef de l'État lui-même ». Le nouvel ambassadeur sud-africain aura donc la lourde tâche de poursuivre ces échanges avec la Maison Blanche. Mais pour l'instant, Pretoria n'a pas encore annoncé son nom.

RFI



Les Témoins de Jéhovah lancent une campagne d'invitation

Les habitants de Guinée invités à deux événements spéciaux en avril

Conakry, Guinée – 15 mars 2025— Les Témoins de Jéhovah lanceront une campagne d'un mois pour inviter tous les habitants de la Guinée à deux événements spéciaux en avril 2025.



Dans la soirée du samedi 12 avril, les Témoins de Jéhovah du monde entier se réuniront pour leur commémoration annuelle de la mort de Jésus-Christ. Les années précédentes, cet événement a attiré environ 20 millions de personnes à l'échelle mondiale. « Chaque année, des millions de Témoins de Jéhovah invitent d'autres à se joindre à eux pour se souvenir de Jésus-Christ », a déclaré Thierry Porthié, porte-parole des Témoins de Jéhovah. « Le but de notre campagne d'un mois est d'étendre l'invitation à cet événement très spécial à autant d'habitants de notre communauté que possible. » L'observance annuelle du Règne du Seigneur comprendra un discours mettant en lumière l'importance de la mort de Jésus et comment toute l'humanité bénéficie de son sacrifice. L'événement dure une heure et est gratuit et ouvert au public. Pour plus d'informations sur la façon dont les Témoins de Jéhovah célèbrent le Règne du Seigneur, veuillez visiter l'invitation en ligne de l'événement sur jw.org, le site officiel des Témoins de Jéhovah. En outre, un discours spécial intitulé « Peut-on trouver la vérité ? » sera présenté dans les Salles du Royaume locales le week-end des 5 et 6 avril. Le discours public de 30 minutes, basé sur la Bible, mettra en évidence ce que Jésus a dit à propos de la vérité et où elle peut être trouvée en cette époque de désinformation croissante. Le discours sera suivi d'une discussion d'une heure sur un sujet biblique avec la participation du public. Pour en savoir plus sur ces événements spéciaux et comment y assister, veuillez visiter jw.org.